

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du vendredi 29 juin 2018

Présents : Tous les membres en exercice

Date de convocation : 25 juin 2018

Secrétaire de séance : Jean-Claude MANCHON

Début de la séance : 20H08

Ordre du jour :

1) Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Si le tiers des membres présents réclament, il sera procédé au vote à bulletin secret. (article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales)

A la demande de plus d'un tiers du conseil municipal, le vote a lieu à bulletin secret.

Résultat du vote :

Réduction à 2 postes : 5

Maintien à 3 postes : 6

Blanc : 0 / Nul : 0

Il est retenu de rester à 3 adjoints.

2) Election d'un nouvel adjoint au maire suite au non-maintien de la 1^{ère} adjointe et modification de l'ordre des adjoints par rapport à l'ordre du tableau du conseil municipal

Le maire indique à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération ce jour portant le maintien de trois postes d'adjoints au maire,

Vu la démission de Monsieur Julien Gauchard, 2^{ème} adjoint au maire acceptée par M. le Préfet le 25 avril 2018

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue, le maire propose à l'assemblée de désigner l'adjoint qui occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Se présente : Mme Catherine Domenichini

Résultat du vote :

Catherine Domenichini : 8

Nul : 3

Blanc : 0

Catherine Domenichini est élue 2^{ème} adjointe au 1^{er} tour.

Fin du conseil : 20H35

Le secrétaire, Jean-Claude MANCHON

